

ANNEXE FINANCIERE SPECIFIQUE EURO MEMORY 2

Conditions d'investissement

Période de souscription :

Jusqu'au 26/10/2010 - 12 heures (date de réception chez l'Assureur)

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Madame et Monsieur

SOUSCRIPTEUR / ADHERENT

Nom :

Prénom :

NORTIA Numéro :

NORTIA II Numéro :

CO-SOUSCRIPTEUR / CO-ADHERENT

Nom

Prénom:

EPIGEA Numéro :

Autre contrat Nom et Numéro :

1. Caractéristiques

| | |
|---|--|
| Code ISIN : FR0010939223 | Date de maturité : 29/10/2018 sauf remboursement anticipé |
| Classification : EMTN | Garantie : conditionnelle |
| Date de paiement : 29/10/2010 | Garant : Crédit Agricole CIB |
| Risque portant sur le capital : Le client peut perdre une partie ou la totalité de l'épargne investie (garantie conditionnelle). | |

2. Modalités de la prise d'effet des opérations

Période de souscription : Jusqu'au 26/10/2010 - 12 heures (date de réception chez l'Assureur)

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, le vendredi.

Pour une opération donnée (investissement / désinvestissement), la valeur liquidative de l'unité de compte prise en compte est la première valeur à compter de la date d'effet de l'opération, en adéquation avec l'heure de centralisation des ordres par le dépositaire du support et l'heure de réception et de traitement par l'Assureur.

Versement/Arbitrage

Pour toute demande d'investissement réceptionnée par l'assureur au moins 8 jours ouvrés avant la date d'émission du support EURO MEMORY 2, l'investissement sera réalisé préalablement sur le support monétaire d'attente. Il sera transféré gratuitement le 29/10/2010 sur EURO MEMORY 2. Le 29/10/2010, l'investissement est exécuté sur la base de la valeur liquidative d'origine fixée à 1 000 euros.

Pour une demande d'investissement réceptionnée moins de 8 jours ouvrés avant la date d'émission du support EURO MEMORY 2, l'investissement sera directement réalisé sur le support EURO MEMORY 2 et exécuté sur la base de la valeur liquidative d'origine fixée à 1 000 euros.

Tout investissement réceptionné après le 26/10/2010 - 12 heures (date de réception chez l'Assureur) sera exécuté sur la valeur liquidative du jour du marché secondaire.

Coupon de l'EMTN

Lors des distributions de coupon, les capitaux ainsi dégagés seront investis sur le support monétaire d'attente présent au contrat. Le coupon sera investi à la première date d'effet des opérations qui suit la date de distribution concernée.

Rachats avant terme

Entre le 29/10/2010 et le 29/10/2018, conformément aux Conditions Générales/Proposition de Contrat d'assurance, les ordres de rachat sont exécutés à la première date de valorisation du contrat, à compter de la date de réception par l'assureur de la demande.

Au terme

Au 29/10/2018 ou à la première date de valorisation du contrat à compter de cette date, l'épargne inscrite sur le support EURO MEMORY 2 sera arbitrée sans frais sur le support monétaire d'attente du contrat.

Dans le cas d'un remboursement anticipé ou à la première date de valorisation du contrat à compter de cette date, l'épargne inscrite sur le support EURO MEMORY 2 sera arbitrée sans frais sur le support monétaire d'attente du contrat.

Le support EURO MEMORY 2 ne peut pas être retenu comme support d'investissement dans le cadre de versements programmés et n'est pas éligible aux options spécifiques de votre contrat.

L'Assureur dispose de la capacité de supprimer le droit offert à chaque souscripteur/adhérent de procéder à tout nouveau versement/arbitrage au titre du support EURO MEMORY 2.

3. Signature(s)

Je reconnais avoir été informé que l'épargne inscrite sur les unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'Assureur. L'engagement de l'Assureur ne porte que sur le nombre d'unités de compte et sur son calcul et non sur la valeur des unités de compte dont les fluctuations à la hausse ou à la baisse sont au bénéfice ou au risque de l'Adhérent.

Je soussigné,, reconnais avoir reçu et pris connaissance de la Notice d'Information correspondant au descriptif complet des caractéristiques financières et des modalités de fonctionnement du support EURO MEMORY 2, des informations ci-dessus concernant l'unité de compte, les règles de valorisation, et en accepte les conditions.

Fait à le / / SIGNATURE(S)
(précédées de la mention "lu et approuvé")

LE SOUSCRIPTEUR/ADHERENT

LE CO-SOUSCRIPTEUR/CO-ADHERENT

Informatique & Libertés : La collecte des données personnelles de l'adhérent est effectuée dans le cadre d'un traitement relatif à la relation client et son exploitation commerciale, dont le responsable est la société LA MONDIALE PARTENAIRE. Les destinataires de ces données sont les sociétés du Groupe LA MONDIALE et éventuellement des sociétés tiers. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles le concernant. Il peut exercer ces droits par courrier auprès de la Direction des Back Offices de LA MONDIALE PARTENAIRE, 104-110, Boulevard Haussmann, 75379 PARIS Cedex 08.